

Henri Tronchet, extrait n° 1, transcription p. 1

- M. Henry Tronchet, je suis venue vous voir, entre autres, pour que vous m'expliquiez ce qu'a représenté dans le mouvement ouvrier, dans la lutte ouvrière à Genève, le syndicalisme d'action directe, c'est-à-dire ces bagarres, ces luttes souvent sauvages, ces grèves sauvages, ces actions directes, cette force qui s'exprimaient surtout dans le bâtiment mais aussi ailleurs ?

Concernant les actions directes, il faut se replonger dans l'atmosphère de l'époque, où par les contrats collectifs de l'époque, dans les années 1928 et suivantes, c'était presque déjà faire acte de révolutionnaire. Maintenant on constate qu'on a fait un tabou du contrat collectif, qu'on cède tout, souvent, pour défendre le contrat collectif, alors que, dans le temps, c'était les patrons qui étaient opposés au contrat collectif. Le contrat collectif était ou est, mais à l'époque surtout, un moyen d'obtenir des conditions minimum de travail. C'était la jungle ou le bon vouloir. Dans chaque revendication posée, je parle surtout du bâtiment, puisque c'est ce que je connais bien, il n'y a jamais eu une revendication posée qui ait été réalisée par la bonne volonté. Chaque fois, il a fallu une action directe pour obtenir la réalisation de cette revendication. Mieux que cela, lorsqu'un contrat collectif était signé, souvent les entrepreneurs disaient : "On verra qui le fera appliquer". Il y avait presque une obligation pour l'organisation FOBB en l'occurrence, pour les militants de faire la démonstration qu'on était capable de faire appliquer le contrat collectif. Il y avait des patrons honnêtes qui, puisque l'avaient signé, l'appliquaient, mais il y avait toute une marge de patrons qui ne voulaient pas l'appliquer. Et c'était le cas par exemple pour le samedi après-midi. Ça paraît maintenant extraordinaire de parler qu'on devait se battre pour avoir le samedi après-midi libre. C'est là qu'a été créé ce qu'on a appelé, j'étais très jeune à l'époque, la LAB, la Ligue d'Action du Bâtiment, dont l'objectif était de faire respecter le contrat collectif, en particulier sur les horaires. A l'époque, c'était la semaine de 50 heures, mais qui était souvent largement dépassée.

- Elle a été créée en quelle année la Ligue ?

Elle a dû être créée dans les années 30. Ça tourne tout un peu du 9 novembre 32, un peu avant, un peu après, ça a été une date de fixation. ~~Vous avez~~